

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2024**

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze

Date de la convocation : **4 décembre 2024**
Nombre de conseillers en exercice : **29**

Nombre de conseillers présents : **24**
Nombre de pouvoirs : **5**

Le onze décembre deux-mille-vingt-quatre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ussel, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Maire d'Ussel.

Étaient présents 24 membres du Conseil Municipal :

M. Christophe ARFEUILLERE ; Mme Maryse BADIA ; M. Gilles BARBE ; Mme Nicole BERTHON ; Mme Chrystèle BOYER ; M. Michel BUCHE ; M. Tony CALLA ; M. Tony CORNELISSEN ; M. Pierrick CRONNIER ; Mme Sandra DELIBIT ; M. Sébastien DEVALLIERE ; M. Yoann FIANCETTE ; M. Jean-Pierre GUITARD ; Mme Mady JUNISSON ; Mme Marilou PADILLA-RATELADE ; Mme Martine PANNETIER ; Mme Céline PARRAIN ; M. Philippe PELAT ; M. Michel PESTEIL ; M. Bruno RAYNAUD ; M. Jean-Marc SAUVIAT ; M. Adrien SEIXAS ; Mme Michèle VALIBUS et Mme Elisabeth VENTADOUR.

Ont donné procuration 5 membres du Conseil Municipal :

M. Patrick COURTEIX à M. Pierrick CRONNIER ; Mme Sophie RIBEIRO à Mme Marilou PADILLA-RATELADE ; Mme Tessa SAUBESTY à M. Gilles BARBE ; Mme Françoise TALVARD à Mme Elisabeth VENTADOUR et Mme Patricia TILLET à M. Yoann FIANCETTE.

Secrétaire de séance : Mme Sandra DELIBIT

Numéro : DL20241211-016

Matière : 3.1 - Domaine et patrimoine – acquisitions

Objet : **CESSION DE PARCELLE PAR LE GROUPEMENT DES USAGERS DE L'ABATTOIR D'USSEL AU PROFIT DE LA COMMUNE D'USSEL, DE LA COOPERATIVE AGRICOLE DE LA REGION D'USSEL ET DES ETABLISSEMENTS USSELOIS GEORGES LUC – ACCORD DE MAINLEVEE SANS PAIEMENT**

Vu les projets de vente par le Groupement des Usagers de l'Abattoir d'Ussel au profit de la Commune d'Ussel, de la Coopérative Agricole de la Région d'Ussel et des Etablissements Ussellois Georges Luc de très petites parcelles consistant en des emprises cadastrales ;

Vu l'acte de vente par la Commune d'Ussel au profit du Groupement des Usagers de l'Abattoir d'Ussel en date du 10 décembre 2019 en vertu duquel une inscription de privilège de vendeur publiée volume 2022V numéro 195 a été prise au service de la publicité foncière de TULLE en garantie de la partie payable à terme du prix de cette vente ;

Vu la délibération DL20240410-034 du 10 avril 2024 autorisant l'acquisition et le classement d'une emprise de voirie, rue du Moulin du Peuch ;

Considérant la nécessité de lever cette garantie hypothécaire sans paiement compte tenu de l'extrême modicité des prix des trois ventes ci-dessus ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'autoriser la mainlevée sans paiement de l'inscription de privilège de vendeur prise selon acte du 10 décembre 2019 et publiée le 21 février 2022 volume 2022V numéro 195 sur les parcelles cadastrales suivantes :**
 - **Section AP numéro 329 vendue à la Commune d'USSEL pour cent deux euros (102,00 €),**
 - **Section AP numéro 328 vendue à la Coopérative Agricole de la Région d'Ussel pour cent vingt-neuf euros (129,00 €),**
 - **Section AP numéro 330 vendue aux Etablissements Ussellois Georges Luc pour cinquante-quatre euros (54,00 €).**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes de mainlevée nécessaires à l'exécution des présentes délibérations.**

Fait en Mairie d'Ussel, le 11 décembre 2024



Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLERE

Le Secrétaire de séance,

Sandra DELIBIT

Accusé de réception en préfecture
019-211927504-20241211-DL20241211-016-DE
Date de télétransmission : 16/12/2024
Date de réception préfecture : 16/12/2024
Date de mise en ligne : 16/12/2024